

PSI2009/394

La mangrove des îles de la Société et de Hawaii: histoires parallèles d'un écosystème introduit

Jacques Iltis^a et Jean-Yves Meyer^b

^aIRD Montpellier, BP 64501, 34394 Montpellier Cedex 5, France, Metropolitan

^bDélégation à la Recherche, Gouvernement de Polynésie française, B.P. 20981, 98713 Papeete, French Polynesia
jacques.iltis@ird.fr

Introduite lors de la première moitié du XX^e siècle dans les îles de la Société et les îles Hawaii de façon intentionnelle, la mangrove s'y est rapidement naturalisée. Son adaptation a été facilitée par le fait que les deux archipels polynésiens sont parties intégrantes du domaine intertropical. *Rhizophora mangle*, originaire de Floride, a été le premier palétuvier introduit à Hawaii, plus précisément sur Molokai en 1902, dans le but de stabiliser les marais maritimes attenants aux plantations de canne à sucre. Très dynamique, à la différence des deux palétuviers introduits postérieurement (*Bruguiera gymnorrhiza* et *Conocarpus erectus*), l'espèce forme de nos jours des peuplements monospécifiques denses sur les six grandes îles habitées de l'archipel. En Polynésie française, l'apparition de *Rhizophora stylosa* remonte aux années 1930. Si sa provenance néo-calédonienne ne fait aucun doute, l'antériorité de son introduction à Tahiti par rapport à Moorea n'est pas encore bien établie. Dans les deux cas, l'exploitation d'un écosystème porteur de ressources nouvelles (huîtres, crabes) semble avoir été la motivation première de l'introduction. Plusieurs éléments restent mal connus, entre autres la date d'arrivée de ce palétuvier dans certaines îles de l'Ouest de la Société et son mode de propagation, naturel ou anthropique. A Hawaii, la mangrove fait l'objet d'un rejet de plus en plus manifeste par la société. Des coupes systématiques sont organisées par des groupes motivés afin de préserver des aires réglementairement protégées, de réhabiliter des sites archéologiques polynésiens, ou plus simplement de retrouver l'état initial de leur cadre de vie. En revanche, dans la Société, la mangrove est généralement perçue comme un moindre mal, notamment en regard d'autres espèces végétales dont la propagation est catastrophique. Une réflexion sur la nécessité de lutter contre la mangrove avait été esquissée par les services territoriaux dans les années 1970, mais peu d'actions concrètes avaient suivi. Plus récemment, des coupes spontanées, individuelles, se sont multipliées, avec la prise de conscience des impacts potentiels de cette espèce naturalisée envahissante.

Nombre de mots du résumé: 316

Mots-clé: mangrove - introduction d'espèces - Polynésie - société

Thème: Ecosystèmes, biodiversité et développement durable

Session spéciale: Non spécifié(e)

Présentation: Présentation orale de préférence

Équipement particulier: Vidéo-projecteur (beamer)